

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 janvier 2020

TRANSACTION VENTE ●●●

4,8 % TTC du prix de vente.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

GESTION LOCATIVE ●●●

Gestion locative	7,2% TTC des sommes encaissées
Forfait locataire : constitution du dossier,rédaction de bail,état des lieux	280€ TTC
Forfait propriétaire:constitution du dossier,création et diffusion d'une annonce,visites,rédaction de bail,état des lieux	290€ TTC

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.